

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE 14 JANVIER 2019 À 19H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME

Vicky Bombardier

MAIRE SUPPLÉANT

MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard siège 1
Pierre Tétrault siège 3
Jimmy Royer siège 4
Dany St-Amant siège 5
Julien Bussièrès siège 6

ABSENT

Renald Chênevert, Maire

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Manon Beauchemin, greffière

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 2.1 Séance ordinaire du 3 décembre 2018
 - Séance extraordinaire du 17 décembre 2018 (budget)
 - Séance extraordinaire du 17 décembre 2018
3. **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
5. **CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois décembre 2018
6. **COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Comités Ville
 - 6.2 Valcourt 2030
7. **URBANISME - DEMANDE AU CCU**
8. **ADMINISTRATION**
 - 8.1 Règlement 609 - Adoption du règlement concernant l'imposition des taxes et compensation pour l'année 2019
 - 8.2 Adhésions pour l'année 2019
 - 8.3 Entente intermunicipale en matière de gestion des matières organiques
Approbation de l'annexe relative à l'adhésion de la municipalité de Stoke

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 8.4 Programme trio étudiant Desjardins pour l'emploi - Édition 2019
- 8.5 Autorisation de destruction de documents - 2018
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Centre 24 Juin Formation professionnelle Infographie - Demande de contribution financière
- 9.2 La Pensée de Bagot - Demande de publication
- 10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES**
- 11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
- 11.1 Engagement à titre d'employé permanent - Contremaître municipal
- 11.2 Engagement d'un responsable du service d'hygiène du milieu
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 12.1 Montant à recevoir pour la vente des terrains 6 266 406 et 6 266 407
- 12.2 Sécurité civile - Demande d'aide financière volet 2
- 13. VARIA**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

001-19-01-14 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

002-19-01-14 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX** **SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2018** **DEUX (2) SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 17 DÉCEMBRE 2018**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 3 décembre 2018 et la séance extraordinaire du 17 décembre 2018, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 soit accepté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 (budget) soit accepté.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 décembre 2018 soit accepté

ADOPTÉE

003-19-01-14

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 31 décembre 2018 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 901 471.17 \$ neuf cent un mille quatre-cents-soixante-et-onze dollars et dix-sept cents.

Certificat de disponibilité de crédits

Paul Roy, Trésorier

Date

ADOPTÉE

004-19-01-14

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise messieurs Renald Chênevert, Maire et Jacques Blanchard, conseiller à participer au Banquet de lancement du Grand Prix Ski-doo de Valcourt, le jeudi 24 janvier au Centre communautaire de Valcourt, représentant un coût de 150 \$ par personne.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

005-19-01-14

RÈGLEMENT 609 - ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter le règlement 609 intitulé : ***Règlement concernant l'imposition des taxes et compensation pour l'année 2019*** dont copie est jointe en annexe pour en faire partie intégrante.

Le projet de règlement a été déposé et présenté lors d'une séance extraordinaire, le 17 décembre dernier. Une dispense de lecture dudit règlement a été également demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil et dans la salle du Conseil, le tout conformément à la loi. De plus, celui-ci peut être consulté au bureau de la ville de Valcourt et accessible sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

006-19-01-14

ADHÉSIONS POUR L'ANNÉE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'adhésion de la Ville de Valcourt, pour l'année 2019, aux associations suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	COÛT (taxes non incluses)
Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec (C.O.M.A.Q.)	520.00 \$
Association des directeurs municipaux du Québec (A.D.M.Q.)	463.00 \$
Québec municipal	285.60 \$
Corporation des officiers municipaux en Bâtiment et en environnement du Québec (C.O.M.B.E.Q.)	375.00 \$
Programme d'économie d'eau potable	100.00 \$
Réseau Environnement	270.00 \$
Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (A.Q.A.I.R.S.)	240.00 \$
Association québécoise des loisirs municipaux	310.00 \$
Conseil sport Loisir de l'Estrie	100.00 \$
Croix Rouge (piscine)	100.00 \$
Société de sauvetage (piscine)	185.00 \$

ADOPTÉE

007-19-01-14

ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE GESTION DES MATIÈRES ORGANIQUES - APPROBATION DE L'ANNEXE RELATIVE À L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE STOKE

ATTENDU QUE la municipalité de Stoke souhaite adhérer à l'*Entente intermunicipale en matière de gestion de matières organiques*, entente signée le 2 novembre 2016.

ATTENDU QUE l'article 9 de cette entente prévoit que toute municipalité qui entend y adhérer doit obtenir le consentement unanime des municipalités locales déjà parties à l'entente;

ATTENDU QUE l'article 9 de cette entente prévoit également que pour qu'une municipalité puisse y adhérer, toutes les municipalités locales parties à l'entente doivent autoriser par résolution une annexe contenant les conditions d'adhésion de la municipalité;

ATTENDU QUE l'Annexe C, adopté par la MRC le 28 novembre 2018, prévoit les conditions d'adhésion de la municipalité de Stoke à l'entente;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a étudié l'Annexe C et qu'il lui convient;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt consente à l'adhésion de la municipalité de Stoke à l'*Entente intermunicipale en matière de gestion des matières organiques*;

QUE la Ville de Valcourt approuve l'Annexe C qui prévoit les conditions d'adhésion de la municipalité de Stoke à l'entente et consente à ce que cette annexe soit jointe à l'entente pour en faire partie intégrante;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la municipalité de Stoke ainsi qu'à la MRC du Val-Saint-François

QUE la Ville de Valcourt prend acte que la municipalité de Stoke devient partie à l'entente dès que les conditions d'adhésion seront respectées.

ADOPTÉE

008-19-01-14

**PROGRAMME TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI - ÉDITION 2019
CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI COMTÉ DE JOHNSON**

ATTENDU QUE le *Trio étudiant Desjardins pour l'emploi* vise à permettre à des jeunes d'acquérir une expérience de travail dans leur région. Le projet amène aussi à encourager l'embauche de jeunes par les entreprises du milieu et à contrer l'exode des jeunes vers les grands centres;

ATTENDU QUE la proposition suggérée du Carrefour jeunesse Emploi, pour la saison 2019, est de 10 jeunes et représente un montant total de 3 035 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'adhésion de la Ville de Valcourt, au programme *Trio étudiant Desjardins pour l'emploi*, telle que proposée par le Carrefour jeunesse Emploi, pour la saison estivale 2019;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE la participation de la Ville de Valcourt soit, jusqu'à un montant maximum de 3 035 \$, soit 10 jeunes à 303.50\$ par jeune;

QUE le Conseil municipal délègue madame Karine Boucher, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt le protocole d'entente entre les Caisses Desjardins du Centre du Val-Saint- François, la Ville de Valcourt, les municipalités participantes et le Carrefour jeunesse-emploi de Johnson.

ADOPTÉE

009-19-01-14

AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS - 2018

ATTENDU QUE tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents; selon l'article 7 de *la Loi sur les archives* (L.R.Q., c.A-21.1);

ATTENDU QUE cette même loi (article 13) prévoit que, sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

ATTENDU QUE le greffier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil ou sur l'ordre d'un tribunal, tel que mentionnés aux articles 87 et 88 de *la Loi sur les Cités et Villes* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' approuver la liste de destruction des archives préparée par Dominic Boisvert, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 18 décembre 2018 et d'autoriser la greffière à procéder à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE

010-19-01-14

CENTRE 24 JUIN FORMATION PROFESSIONNELLE INFOGRAPHIE DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE *le Centre 24 Juin Formation professionnelle en Infographie de Sherbrooke* sollicite une aide financière en vue d'un événement de la journée Porfolio (meilleurs créations) des finissants et finissantes, qui aura lieu le 7 mai prochain;

ATTENDU QUE la commandite peut être en argent ou en échange de biens et services et le commanditaire bénéficiera d'une visibilité lors de l'événement;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil d'accepter la demande en versant une contribution financière de 50 \$ étant donné que celle-ci provient d'un citoyen de la Ville et respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt *accepte* la recommandation du CCC, soit de verser une contribution financière au montant de 50 \$ au *Centre 24 juin Formation professionnelle en Infographie de Sherbrooke*.

ADOPTÉE

011-19-01-14

LA PENSÉE DE BAGOT - DEMANDE DE PUBLICATION

ATTENDU QUE le Journal La Pensée de Bagot, publiera UN (1) cahier spécial « Cap sur l'emploi », le mercredi 23 janvier 2019 et demande au Conseil municipal de faire paraître une publicité à l'intérieur de ce cahier spécial;

ATTENDU QUE la Ville est à évaluer et reconsidérer les moyens de communications qu'elle utilise ainsi que les publicités qu'elle fait et qu'il y aurait lieu de réserver les montants prévus au budget à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt refuse la demande de publication du journal : «La Pensée de Bagot».

ADOPTÉE

012-19-01-14

ENGAGEMENT À TITRE D'EMPLOYÉ PERMANENT – CONTREMAÎTRE MUNICIPAL

ATTENDU QUE monsieur Marc Tétrault a été engagé à titre de contremaître municipal au service des travaux publics, le 26 juin 2018, pour une période de probation de 6 mois, selon les conditions établies dans la Politique des bénéfices marginaux;

ATTENDU QUE la période de probation de monsieur Tétrault se terminait le 26 décembre dernier;

ATTENDU QUE selon la Politique des bénéfices marginaux, après la période de probation, l'employé soit reconnu par résolution du Conseil et sur recommandation de son supérieur immédiat, soit employé permanent, soit remercié de ses services ou soit que la période dite de probation soit prolongée pour une période supplémentaire n'excédant pas 6 mois;

ATTENDU QUE madame Boucher, directrice générale et supérieure immédiate de monsieur Tétrault, après une évaluation positive, recommande au Conseil municipal l'engagement de celui-ci à titre d'employé permanent;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal reconnaît à titre d'employé permanent au service des travaux publics de la Ville de Valcourt, monsieur Marc Tétrault, à titre de contremaître municipal.

Cette permanence est effective à compter du 26 décembre 2018.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

013-19-01-14

ENGAGEMENT D'UN RESPONSABLE DU SERVICE D'HYGIÈNE DU MILIEU JEAN-YVES BULLIER

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'engagement de monsieur Jean-Yves Bullier à titre de responsable du service d'hygiène du milieu, selon les termes de l'entente d'engagement convenue entre ce dernier et la municipalité;

Monsieur Bullier entre en poste, le 14 janvier 2019 et sera soumis à une période de probation de 6 mois;

QUE madame Karine Boucher, directrice générale soit par la présente, autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, l'entente d'engagement.

ADOPTÉE

014-19-01-14

MONTANT À RECEVOIR POUR LA VENTE DES TERRAINS 6 266 406 ET 6 266 407

ATTENDU QUE le CPIVR a vendu les lots 6 266 406 et 6 266 407 pour la somme unitaire de 24 858.26 \$;

ATTENDU QUE les résolutions 2018-32 et 2018-33 adoptées par le Comité de promotion industrielle de Valcourt et Région (appelé : CPIVR) mentionne que le CPIVR paie à la Ville de Valcourt, un montant total de 49 716.52 \$ représentant le montant de la vente des terrains à l'entreprise S.E.T. 47 Inc. (lot 6 255 407 au montant de 24 858.26\$) et à Éric Chênevert (lot 6 266 406 au montant de 24 858.26\$);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal présente une demande officielle au CPIVR (Comité de promotion industrielle de Valcourt et Région) afin de recevoir le montant de 49 716.52 \$ représentant le montant de la vente des terrains lots 6 266 406 et 6 266 407.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE VOLET 2

Ce sujet est reporté à une prochaine séance du Conseil.

015-19-01-14

JOURNÉE DE FORMATION - L'EAU ET LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Jean-Yves Bullier, responsable du service d'hygiène du milieu à s'inscrire à la journée de formation : *L'eau et les infrastructures municipales*, donné par Akifer, génie-conseil, le mercredi 30 janvier prochain à Granby, représentant un coût de 245 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE

Initiales du Maire
443
Initiales du Greffier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

016-19-01-14

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19 :20 heures.

ADOPTÉE

Vicky Bombardier, Maire suppléant

Manon Beauchemin, Greffière